



Rapport

du

Département de la justice, de la sécurité

et de la culture

Exercice 2014

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE

EN BREF

L'année 2014 a été riche en dossiers et réformes couvrant l'entier des domaines du département: travaux relatifs à la nouvelle LPol, projet NHOJ, mise en place des instruments prévus par le plan d'action du service pénitentiaire, electronic monitoring, introduction des contrats de prestations dans le domaine des institutions spécialisées, réflexions concernant la réforme des institutions, redressement des finances de l'Etat, programme des réformes de l'Etat, réforme des centrales d'alarme et d'engagement d'urgence, lancement de la réforme de la politique salariale, avenir des bibliothèques, achèvement du projet "AVENIR", ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le secrétariat général a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation avec les services compétents.

Pour la **police neuchâteloise** (PONE), l'année 2014 est caractérisée par un volume global d'activités en légère baisse par rapport à 2013. On peut noter que le nombre d'engagements du dispositif d'urgence via la centrale (CET) a progressé de 4.7% (de 15.000 à 15.700 interventions) alors que le volume des affaires judiciaires a reculé de 8.6% (à 12.600) par rapport à 2013, le volume des infractions et des réquisitions judiciaires est également en recul. C'est la deuxième année consécutive, qu'une baisse du volume des affaires est constatée après le pic de 2012 à 14.600 affaires. Il faut cependant noter que le nombre de cambriolages à domicile est en augmentation (4.9%) par rapport à 2013, tout en restant inférieur au pic constaté en 2012.

Après plusieurs mois de vacances et d'intérim, les postes d'adjoint du commandant et de chef des ressources humaines ont pu être repourvus en 2014. Le recrutement en 2015 d'un chef finances, logistique et infrastructures, ainsi que d'un officier instructeur complétera enfin l'équipe de direction et des services centraux de la police.

Sur le front de l'organisation sécuritaire cantonale, l'année 2014 a été marquée par l'acceptation le 4 novembre 2014 par le Grand Conseil d'un projet de loi sur la Police Neuchâteloise. La nouvelle LPol confirme la pertinence du principe d'une police unique organisée en cinq unités opérationnelles cantonales. Elle introduit un nouveau système de financement communal de la sécurité publique de proximité: la bascule d'un point d'impôt ainsi que la cantonalisation du produit des amendes remplaceront à terme le contrat de prestation et le partage 50/50 du produit des amendes. Les compétences des agents de sécurité publique communaux sont étendues et leurs tâches ne pourront désormais plus être déléguées à la police neuchâteloise, sous réserve des situations d'urgence.

D'autre part, l'édifice de la police unique dont la construction avait commencé au 1^{er} janvier 2007 avec l'intégration de la police municipale de La Chaux-de-Fonds, a pu être enfin achevé avec succès, avec l'intégration de la police municipale de Neuchâtel dont les effectifs policiers ont rejoint le canton au 1^{er} janvier 2015.

L'année 2014 a été également marquée par un apaisement du conflit social qui avait opposé en 2013 le Conseil d'Etat et les syndicats de police au sujet de la révision du plan de retraite spécial dont bénéficient les policiers au titre de profession pénible. Un accord a été trouvé sur la mise en place d'un système de compte épargne temps permettant une retraite anticipée en cours de la 60^e année.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du plan d'action, le **service pénitentiaire** a initié de nombreux projets cantonaux et extra-cantonaux en 2014, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement indispensable en regard des besoins d'évolution de ses infrastructures et de la volonté d'amélioration des compétences institutionnelles. Un accent particulier a été mis sur le recrutement et la formation des collaborateurs ainsi que la mise en œuvre de processus de travail. De plus, le service poursuit son travail de réforme et d'assainissement des infrastructures dans des conditions de surpopulation carcérale qui rendent la conduite des projets plus complexe encore.

Au terme d'une réflexion portant sur la politique d'exécution des sanctions pénales et sur les synergies à mettre en œuvre dans le cadre des missions attribuées aux services pénitentiaire et de probation, le Conseil d'Etat a pris la décision de procéder à une première étape de réorganisation des structures compétentes et de rattacher le **service de probation** au service pénitentiaire dès le 1^{er} janvier 2015. Ce rattachement constituera une transition en vue de fusionner, à l'interne du service pénitentiaire, l'office d'application des peines et mesures et l'office de probation dès le 1^{er} janvier 2016. Dès lors, un important travail de réorganisation, d'élaboration de nouveaux cahiers des charges et de modification de la loi sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures pour personnes adultes a été conduit durant l'année 2014, en collaboration avec le service pénitentiaire, et plus particulièrement l'office d'application des peines et mesures et les services transversaux concernés.

L'activité du service est restée globalement comparable aux années précédentes sur le plan quantitatif en ce qui concerne le domaine ambulatoire. De manière qualitative, de nouvelles problématiques en lien avec la sphère internet font leur apparition dans le champ pénal. Pour le domaine carcéral, le nombre de journées de détention reste élevé, tenant compte des fluctuations liées au nombre de places de détention disponibles durant certaines phases des travaux de rénovation des établissements de détention du canton.

Enfin, plusieurs modifications légales à venir dans le code pénal ainsi que la prochaine introduction du bracelet électronique modifieront de manière importante l'activité liée à l'encadrement des personnes condamnées par la justice.

Le **service de la sécurité civile et militaire** a été appelé à travailler sur des dossiers conséquents en 2014. Sous l'angle de la protection de la population, il faut mentionner l'entrée en vigueur du nouveau règlement ORCCAN (organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel) dont le contenu n'avait pas été réactualisé depuis Expo 02. Parallèlement, le canton a présenté aux communes et aux partenaires concernés, les résultats de la 1^{ère} phase de l'analyse des risques (KATAPLAN). Celle-ci met en évidence 26 dangers naturels, techniques ou sociétaux, pouvant affecter le canton de Neuchâtel. Dès lors, le comité de pilotage a décidé de poursuivre l'effort, en mettant en œuvre la deuxième phase du projet, soit "la préparation aux situations d'urgence à l'échelle cantonale" en établissant, selon l'ordre des priorités, les plans de coordination pour les interventions. Mentionnons également la participation du SSCM à l'exercice du réseau national de sécurité (ERNS 14) dont le but, au travers d'un scénario de pénurie d'électricité aggravée par une pandémie, était de tester la réactivité des états-majors de crise ainsi que leur capacité à désamorcer une situation critique.

Le SSCM a activement pris part à l'élaboration et à la mise en vigueur du règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (RA-LPDIENS). Conjointement avec l'ECAP, le SSCM a participé à la rédaction et à la mise en consultation du règlement relatif aux standards de sécurité incendie, en élaborant un cahier des charges des missions de secours ainsi qu'un tarif d'intervention.

S'agissant des dossiers relatifs à l'armée, le SSCM a poursuivi son effort de modernisation de l'infrastructure destinée à la troupe en installant, notamment, 2 chambres fortes dans les casernes 1 et 3. 2014 reste, au niveau de l'armée, une année d'incertitude. En effet, ni le concept de stationnement (nomenclature des places d'accueil et d'instruction de la troupe) ni le programme de développement de l'armée (DEVA) n'ont été entérinés par les chambres fédérales. Bien que la caserne de Colombier se profile de plus en plus comme un lieu incontournable pour l'instruction de l'infanterie, le SSCM ne relâche pas ses efforts de séduction. Il est nécessaire de mentionner également la poursuite des contrats de prestations au profit de la Base Logistique de l'Armée (BLA), contrats qui avaient temporairement été suspendus afin de permettre au SSCM de réorganiser le flux logistique tout en adaptant ses processus de travail aux exigences du mandataire. Par ailleurs, le SSCM a organisé une journée portes ouvertes de la caserne et du Château de Colombier, le 23 août 2014. Dans le cadre des festivités du bicentenaire, il a été conjointement décidé par les entités concernées par la place d'armes de Colombier (armée, police, SSCM, société des amis du Château de Colombier, la société des officiers neuchâtelois, l'office du patrimoine et de l'archéologie et la commune de Milvignes) de faire découvrir des lieux habituellement fermés au public, tout en proposant de nombreuses démonstrations des acteurs de la sécurité cantonale. La journée a été un réel succès, puisqu'entre 4000 et 5000 personnes, tout âge confondu, ont fait le déplacement. Un événement similaire pourrait être organisé en 2016 ou 2017.

L'année 2014 aura vu également la fermeture provisoire du musée militaire et des toiles peintes, à la suite du départ de sa conservatrice, Mme Hélène Mock, après 27 ans à la tête de l'institution. Désireux de mettre ce changement à profit, le chef du Département également en charge des questions culturelles, a souhaité procéder à un audit du musée et de ses capacités de développement futur. Pour ce faire, un groupe de travail a été mis sur pied et une entreprise spécialisée a été mandatée, à la suite d'un appel d'offre public. Les résultats de l'enquête muséale seront connus dans le courant de l'année 2015.

Suite au départ du chef d'office, une restructuration partielle du **service de la justice** a été entreprise pour remplacer l'office de la population par trois secteurs en charge de la naturalisation, de la surveillance de l'état civil et du contrôle de l'habitant ainsi que des documents d'identité. De plus, suite à l'adoption de la nouvelle loi sur la police, les secteurs administratifs de la gestion des amendes des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont rejoint le service de la justice. D'autre part, les projets de paiement des amendes par internet, d'informatisation de la procédure de délivrance des cartes d'identité entre les communes, le canton et la Confédération ainsi que de traitement informatisé des dossiers de naturalisation ont été menés à bien. Enfin, le nouveau droit du nom instauré en 2013 ainsi que l'entrée en vigueur de l'autorité parentale conjointe au 1^{er} juillet 2014 ont fait l'objet d'importantes adaptations de procédures au sein du secteur de la surveillance de l'état civil.

Pour le **service juridique de l'Etat**, l'année 2014 a été marquée par le départ de l'adjoint au chef de service (élu juge cantonal) et par l'arrivée de son successeur au 1^{er} décembre.

Comme lors des exercices précédents, l'activité en matière de contentieux demeure celle qui mobilise la partie la plus importante des ressources du service juridique, nécessaire à l'instruction des dossiers et à la rédaction de plus de 400 décisions finales à la signature du Conseil d'Etat ou des chefs de départements. On observe, non sans appréhension, l'augmentation incessante de la charge (dont en particulier 497 nouvelles affaires contentieuses en 2014 contre 428 en 2013).

Le service est également de plus en plus présent dans les travaux d'envergure qu'impliquent sur le plan législatif et réglementaire les différents aspects de la réforme de l'Etat en cours. Là encore, la vue d'ensemble que lui procure sa qualité de service général, et l'expertise acquise en matière de législation, sont mises à contribution.

Les activités du **service des ressources humaines** de l'Etat (SRHE) sont toujours partagées entre un important volume d'activités opérationnelles, des activités de conseil et d'expertise, et une forte implication dans de nombreux projets internes et transversaux.

Conformément aux objectifs déclarés depuis plusieurs années d'offrir un meilleur soutien en matière de gestion des ressources humaines (GRH) aux services métier de l'administration, le SRHE modifie et améliore au gré de l'aboutissement de nombreux projets ses prestations.

Des efforts de communication et de sensibilisation seront nécessaires au cours des prochaines années afin que les missions et les développements du SRHE puissent susciter une pleine adhésion des services et personnes concernées. Il en va notamment ainsi des projets de nouveau système de rémunération, de dématérialisation de nombreuses activités administratives, de formation des cadres et de réduction de l'absentéisme.

La réforme de l'Etat représente également un défi très important pour le SRHE, non seulement au niveau de la redéfinition des modes de collaboration avec ses partenaires et de l'amélioration de ses prestations, mais également au travers du rôle d'accompagnement que joue le service dans la gestion du changement.

Le remplacement bientôt abouti des dossiers du personnel en version papier par une gestion complètement informatisée des pièces constitutives des dossiers va remettre en question le mode de traitement des demandes des clients du SRHE. Cette dématérialisation sous forme de gestion électronique de documents (GED) transformera bientôt complètement les flux d'information au sein des secteurs administratifs et comptables du service. Une meilleure efficacité administrative du SRHE et une transparence accrue pour les chefs de service, qui pourront avoir accès aux dossiers personnels de leurs collaborateurs, sont visées.

Dans le cadre du processus budgétaire annuel, de nouvelles fonctionnalités techniques ont été ajoutées en début d'année dans le système de budgétisation, permettant une plus grande flexibilité dans les simulations techniques.

Il convient enfin de souligner que l'apport constant de personnel en phase de réinsertion professionnelle ou de stagiaires constitue une aide importante et indispensable au SRHE pour assumer ses prestations tout en permettant à ces personnes de retrouver une confiance qui leur permettra de réintégrer de manière durable le monde professionnel.

Pour le **service des sports**, l'année 2014 a été intense dans tous les secteurs et les objectifs annoncés dans le cadre du programme de législature ont été poursuivis.

L'organisation du service, qui comprend 9 collaborateurs (7 EPT) s'est professionnalisée grâce à l'élaboration de procédures et de processus et à l'évolution de nouveaux outils informatiques. Le service a déménagé dans de nouveaux locaux situés au chemin des Longues Raies 13 à Colombier.

Au niveau des activités et des prestations déployées, la commission cantonale des sports, qui n'a plus été en fonction depuis 2009, a été réactivée et s'est réunie à 2 reprises.

Le service collabore avec les services d'enseignement obligatoire et postobligatoire concernant l'organisation, la promotion et le fonctionnement des concepts sports, arts, études et formation destinés aux sportifs de haut niveau et d'élite. Le service a élaboré un projet de règlement relatif au programme sports-arts-études et sport élite dans l'enseignement postobligatoire. Une révision des critères sportifs est en cours d'élaboration.

Midi Tonus, concept coordonné par le service en collaboration avec les districts, a vu la mise sur pied de 80 activités réunissant un total de 950 personnes.

Le 18 décembre 2014, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu à Couvet. Cette manifestation d'envergure a récompensé l'athlète Valentine Arrieta en tant que "Sportive de l'année". 5 autres prix ont été décernés à cette occasion, dont un prix "spécial" attribué à Denis Oswald.

La fréquentation des camps de ski, des week-ends et des séjours Sport pour Tous dans les 7 chalets gérés par le service a reculé de 3% (34.000 nuitées). Le projet d'administration informatisée des chalets a été mis en place et le concept de centralisation des commandes a été renouvelé.

Dans le cadre du programme fédéral d'encouragement du sport de Jeunesse+Sport, les clubs, les associations et les écoles du canton ont bénéficié d'un soutien de plus de 1.350.000 francs. Le service a organisé 65 cours de formation d'experts, de moniteurs, de coachs et d'entraîneurs réunissant 1369 personnes.

Répondant au programme fédéral Sport des adultes Suisse (esa), le service soutient la formation de moniteurs Sport des adultes dont 131 sont actuellement reconnus dans le canton.

Outre ses tâches courantes de soutien aux entités qui lui sont subordonnées, office des archives (OAEN) et office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN), dans l'accomplissement de leurs missions respectives de conservation et de mise en valeur du patrimoine cantonal, le **service de la culture** a poursuivi son action dans le domaine de l'encouragement aux activités culturelles et artistiques.

Afin de mieux communiquer sur l'ensemble de ses missions, le service a publié, pour la première fois, une brochure intitulée Panorama 2013. Ce document, également disponible sur le site du service, a permis de revenir sur l'année écoulée de manière créative. Bien accueillie, cette démarche sera poursuivie. La réactivation de la commission des bibliothèques laisse augurer d'une issue positive dans un domaine qui a, pendant plusieurs années, préoccupé tant l'Etat que les communes concernées. Au chapitre des nouveaux dossiers, le service a collaboré à la réflexion mise en place par le département pour envisager des pistes d'avenir pour le site du Château de Colombier.

L'**office du patrimoine et de l'archéologie** a, cette année encore, accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs restaurations d'envergure et poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Il a également mené plusieurs chantiers archéologiques, en particulier à la Collégiale de Neuchâtel, à Corcelles, ainsi qu'à Môtiers et Cressier, où sont apparus les vestiges tout à fait exceptionnels d'édifices médiévaux.

Une attention particulière a été portée aux sites palafittiques inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO: la vaste station de Gorgier/Les Argilliez a fait l'objet de relevés topographiques, alors que la prospection sur les sites immergés a permis de découvrir, au large de La Tène, une nouvelle station, du moins un bâtiment daté par la dendrochronologie de 2630 av. J.-C. L'étude du tumulus des Plantées de Rive à Colombier est prioritaire, en vue de sa prochaine reconstitution dans le parc du Laténium. Quant à la série *Archéologie neuchâteloise*, elle a vu la parution de deux vo-

lumes importants (nos 49 et 52), dont les retombées scientifiques dépassent largement les frontières nationales.

Au **Laténium**, l'année a été rythmée par trois expositions successives: "Fleurs des pharaons", "Profession archéologue" – une exposition de photographies réalisée en collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Paris) sur la base d'un partenariat avec treize institutions scientifiques européennes – et enfin, suite à d'importants travaux de réaménagement au rez-de-chaussée du musée, "Aux origines des pharaons noirs", qui retrace le développement de la civilisation en Nubie, des premiers villages jusqu'aux grandes cités royales qui ont rivalisé avec l'Empire égyptien.

En 2014, l'**office des archives de l'Etat** a visité 22 services de l'administration cantonale, réceptionné 34 versements d'archives administratives et 12 dépôts ou dons d'archives privées (420 mètres linéaires), et autorisé 28 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt historique ni juridique (353 mètres linéaires). 10 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de classement et de reconditionnement, un millier de quittances médiévales endommagées ont été restaurées, et le microfilmage des archives de la chancellerie d'ancien régime s'est poursuivi.

240 lecteurs ont été accueillis en salle de lecture pour un total de 916 journées de travail et de 8531 documents consultés. L'OAEN a répondu par écrit à 466 demandes de recherche et mené 7 visites guidées pour 88 visiteurs.

Deux expositions ont été montées dans les locaux de l'OAEN, l'une consacrée aux cartes postales pendant la Première guerre mondiale, l'autre à la Renaissance à Neuchâtel. Plusieurs pièces d'archives ont par ailleurs été prêtées temporairement au Musée de la Vigne et du Vin à Boudry ainsi qu'au Musée de la Sagne.

Outre l'accomplissement de ses tâches habituelles, l'OAEN a également pris des mesures organisationnelles et prévisionnelles concernant les dossiers des personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance.

Un *Portail des archives neuchâteloises* (www.archivesne.ch) a été mis en ligne conjointement par l'OAEN et les deux principales bibliothèques du canton, afin d'offrir au public la possibilité d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

Courant 2014, l'office des archives, le service informatique de l'entité neuchâteloise et l'office d'organisation ont défini conjointement un modèle de gouvernance concernant le projet de mise en œuvre de l'archivage numérique dans l'administration cantonale. Le projet démarrera au printemps 2015, sous réserve de sa validation préalable par le Conseil d'Etat.

L'office a initié, en collaboration avec le service des bâtiments de l'Etat, un projet visant à doter à moyen terme les Archives de l'Etat d'un nouveau bâtiment conforme aux exigences légales et aux normes professionnelles, et couvrant l'ensemble des besoins de stockage pour les prochaines décennies.

Enfin, l'OAEN a participé activement aux commémorations du bicentenaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

L'événement majeur de cet exercice pour le **Service des poursuites et faillites (SEPF)** aura été la mise en œuvre du projet *e-LP 2.0* dans le courant du mois d'août à l'office des poursuites. Après une première version installée en 2011 qui permet le traitement électronique des réquisitions de poursuite via une plateforme gérée par l'office fédéral de la justice (OFJ), cette seconde mouture permet aussi la réception des continuations de poursuites. L'OFJ indique que le canton de Neuchâtel se situe en 5^e position au niveau Suisse pour la fréquence d'utilisation de cette technologie. D'autre part, le système informatique de l'office des poursuites reste encore partiellement insatisfaisant et doit subir de fréquentes mises à jour correctives.

En matière de volume, le bilan de cette année 2014 est contrasté avec une évolution variable du flux des dossiers. Si le nombre global des faillites est en recul, il n'en va pas de même pour les poursuites dont la tendance repart à la hausse. Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a augmenté de 2,35% par rapport à 2013, soit 170.379 procédures contre 166.467 l'an dernier. Concernant les faillites, 343 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 374 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 8,28%.

La nouvelle consultation qui a eu lieu au sujet de la future Loi sur les institutions sociales pour adultes (LISA) a amené le Conseil d'Etat à demander au **service des institutions pour adultes et mineurs** d'élaborer une planification des besoins avant de coiffer l'équipement institutionnel neuchâtelois d'une loi. Des problèmes de fond seront par ailleurs à résoudre: faut-il une seule loi ou plusieurs, distinguant les handicaps, faut-il fusionner ces dispositions avec celles des établissements médico-sociaux, faut-il y intégrer les institutions du *Centre neuchâtelois de psychiatrie* ou encore les organismes de soutien et leur subventionnement, comme *pro infirmis* ? Par ailleurs, deux démarches concrètes de rédaction des premiers contrats de prestations à passer entre l'Etat et les institutions se sont inscrites dans le cadre de la réflexion cantonale relative aux nouveaux principes de gouvernance des partenariats et de gestion des entités autonomes.

Dans le secteur des mineurs, les travaux relatifs à une planification de l'aide à la jeunesse, dont un des objectifs est d'anticiper les besoins en places en institutions d'éducation spécialisée, ont été lancés par l'Office fédéral de la Justice (OFJ). Une demande de subventionnement en vue de la construction, puis de l'exploitation d'une institution fermée pour jeunes filles (établissement concordataire), sur le site de la *Fondation Borel*, a été déposée à l'OFJ; cependant, quelques places fermées pour filles devraient être provisoirement intégrées dans une structure déjà existante, pour un projet-pilote, le temps de prouver ou non la nécessité de cette offre prévue par le droit pénal des mineurs.

S'agissant des organismes de soutien, le DJSC a invité les responsables à reprendre la réflexion restée sans lendemain en 2008 au sujet du *Dispositif neuchâtelois de l'addiction* (DNA). Dans le même domaine, un groupe de travail latin a préparé le contrat de prestations 2015-2018 entre l'OFAS et l'organe faîtière des institutions s'occupant d'addictions. Enfin, le suivi de plusieurs nouveaux organismes, confiés depuis cette année au SIAM, a suscité de nombreux contacts et de nouvelles décisions de subventionnement, notamment en faveur de l'association du *Centre thérapeutique de jour neuchâtelois*, qui devrait permettre d'éviter le placement de personnes cérébrolésées par une offre alternative.

10. SERVICE DE LA CULTURE

10.1. Direction

Introduction

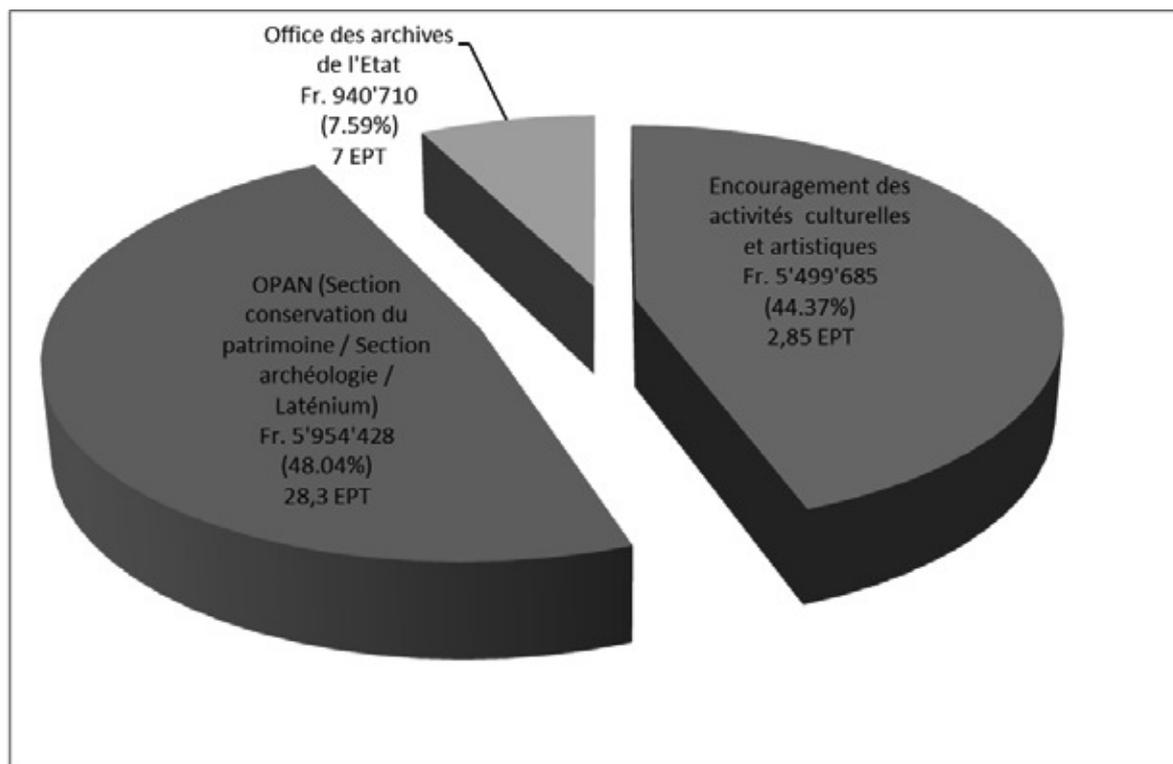
La communication vers l'extérieur a figuré parmi les axes prioritaires du service de la culture en 2014. En effet, il a été jugé opportun de mettre en valeur les activités d'un service qui œuvre souvent dans l'ombre, la lumière étant réservée aux artistes et institutions culturelles. Or, le service s'investit sur de nombreux dossiers et traite plusieurs centaines de requêtes par année. Si, jusqu'en 2012, les décisions positives, qui aboutissaient à des subventions, figuraient dans le rapport de gestion du département, la formule raccourcie de ce document ne contient plus cette liste exhaustive. Le service a entrepris de publier un document qui lui est propre, la brochure *Panorama* (2013). Cette nouvelle publication a permis de présenter les activités du service sous une forme créative, de développer une thématique qui avait fait l'actualité et de revenir en profondeur et en image sur l'année en question tout en rappelant, au passage, le rôle et les missions du service. Une deuxième édition, *Panorama* (2014), revient aussi sur l'année écoulée. Elle est disponible sur le site du service.

Plusieurs dossiers ont trouvé un heureux aboutissement et des institutions ou activités ont été particulièrement mises en valeur au cours de l'année. Ainsi, une solution a été trouvée pour la diffusion dans les Montagnes neuchâteloises de la chaîne audiovisuelle Télévision Objectif Réussir, TOR, grâce à l'intervention conjointe de l'Etat, des Villes et du principal diffuseur neuchâtelois. Au titre des efforts conjoints, il faut également relever la mise en place d'un portail internet d'archives commun pour la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et les Archives de l'Etat. Pour l'office des archives, la validation par le Conseil d'Etat du démarrage des travaux en vue de la construction d'un nouveau centre de conservation a été accueillie avec soulagement. Du côté d'Hauterive, le Laténium a reçu un bel éclairage médiatique grâce à des visites prestigieuses, notamment celles du président de la Confédération, Didier Burkhalter, accompagné de ses hôtes suisses et étrangers.

Le service a participé activement aux séances réunissant, sous la présidence du chef de département, les directeurs des affaires culturelles des Villes et des grandes communes, dans le but de coordonner les politiques culturelles et les projets ponctuels.

Enveloppe financière du service

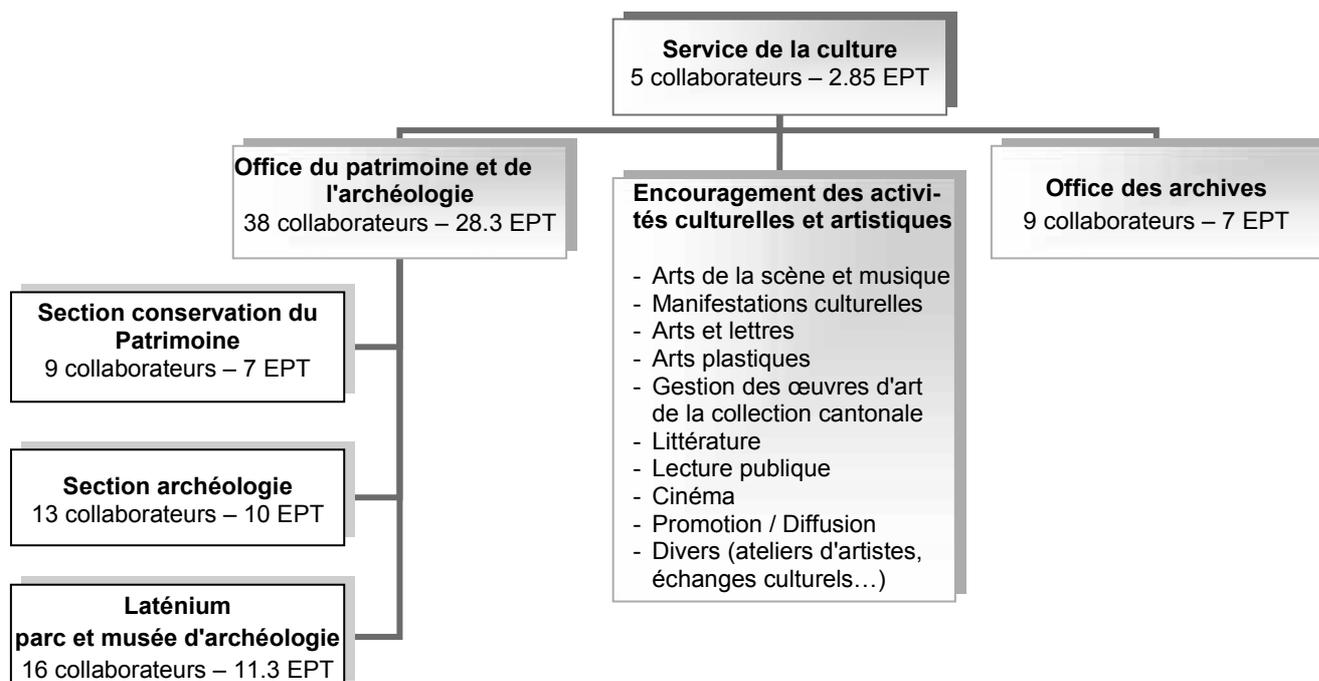
L'enveloppe financière en charges nettes à disposition du service de la culture (budget 2014) s'est élevée à 12.394.823 francs. Le graphe ci-dessous illustre la répartition des moyens financiers mis à disposition des différents secteurs pilotés par le service de la culture:



Gestion

Au cours de l'année 2014, 52 collaborateurs, soit 38.15 EPT, étaient rattachés aux différents secteurs du service de la culture. Il convient d'y ajouter les 6 surveillants et 23 guides engagés à l'heure au Laténium.

Organigramme du service de la culture



A la direction du service, qui cumule les missions dévolues à l'encouragement de la culture et la supervision des entités subordonnées, on compte 1 cheffe de service (100%), 1 adjoint (50%), 1

collaborateur scientifique (25%), 2 secrétaires à temps partiel (110%), soit 2,85 EPT, en diminution de 10% par rapport à l'année précédente. Le service recourt également aux services d'un(e) stagiaire dont le poste ne figure pas au tableau des fonctions.

Activités déployées

Dans le cadre de la célébration de l'adhésion du canton à la Confédération en 1814, les manifestations chapeautées par le comité de pilotage du Bicentenaire, dans lequel le service de la culture était représenté, se sont achevées en feu d'artifice, lors du second week-end de septembre. En lien avec la Confédération encore, le service s'est penché avec la plus grande attention sur le "Message quadriennal" concernant la culture et a élaboré les éléments figurant dans la prise de position du gouvernement neuchâtelois.

Au niveau cantonal, les travaux se sont poursuivis notamment dans le délicat dossier des bibliothèques, alors que l'abolition de la taxe sur les spectacles en Ville de Neuchâtel a conduit le service de la culture à préparer un projet de rapport en vue de l'abrogation, par le Grand Conseil, de la loi sur le cinéma. Les membres de la commission des arts plastiques ont été sollicités pour redéfinir l'arrêté relatif aux portraits des conseillers d'Etat. Ils se sont également penchés sur les conditions d'entreposage de la collection des œuvres appartenant au canton et ont émis des propositions d'amélioration. Dans le domaine des arts plastiques encore, l'œuvre résultant du concours lié à la construction de Microcity a été vernie au mois d'octobre en présence d'un nombreux public. Le service a aussi été approché pour s'associer à la réflexion sur le devenir des œuvres déplacées pour permettre la rénovation du CPLN.

Le service a par ailleurs été invité à faire partie du groupe de travail chargé d'envisager des pistes pour l'avenir du Château de Colombier. Des propositions seront adressées au Conseil d'Etat au printemps 2015.

En ce qui concerne le fonctionnement interne du service, les réflexions ont été focalisées sur la mise en place prochaine d'un guichet électronique des requêtes. En effet, dans le domaine de l'encouragement aux activités artistiques et culturelles, le service examine plus de 600 requêtes ou dossiers, généralement avec l'appui des membres des commissions concernées. La gestion de ces documents, le suivi des projets et l'accès à de nombreux renseignements d'ordre statistique seront ainsi améliorés à terme.

Ateliers d'artistes

Le service a organisé les concours permettant de sélectionner les 4 artistes neuchâtelois qui ont pu bénéficier d'un séjour de 6 mois soit à la Cité internationale des arts à Paris, soit dans l'appartement-atelier de Berlin.

Diffusion et médiation

Allant dans le sens de la volonté du Conseil d'Etat exprimée dans le programme de législature, le service a confirmé sa politique de soutien à la diffusion des projets artistiques. Ce type de soutien est destiné à encourager des artistes à faire connaître leur travail à l'extérieur du canton ou de la Suisse et, par là-même, à prolonger la vie de leurs projets.

Au chapitre de la médiation culturelle, il a produit la quatrième édition de l'agenda culturel distribué dans toutes les classes du canton à destination des enfants de 4 à 14 ans. En étroite collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, il a poursuivi ses travaux pour explorer les voies d'un accès de qualité à la culture.

Subventions annuelles

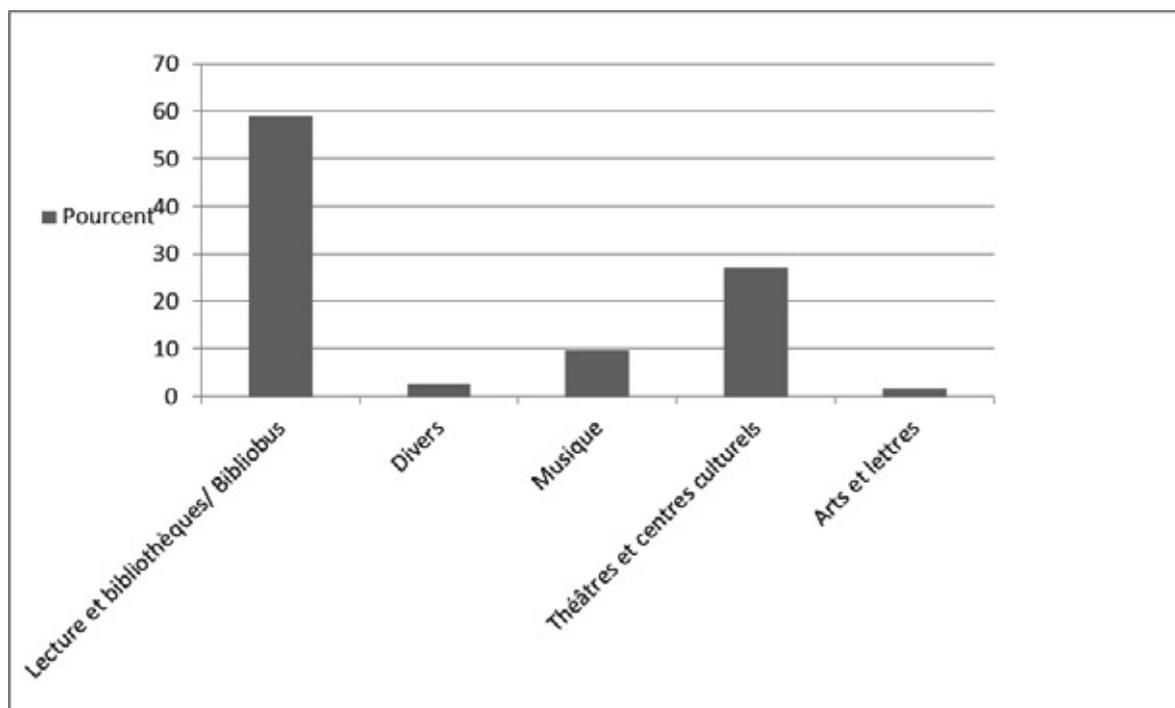
Sur un montant total de 4.309.696 fr. 28, attribués annuellement dans le domaine de la culture, la part prépondérante, soit 2.537.811 francs ou 58,88% du montant total des soutiens, a été allouée à la lecture publique. Les bibliothèques communales, le Bibliobus, ainsi que diverses associations ou institutions chargées de promouvoir la lecture ont bénéficié du soutien de l'Etat.

En ce qui concerne le théâtre, la danse, les festivals, les institutions culturelles neuchâtelaises, les organismes romands de soutien à la création professionnelle et à la diffusion, les subventions annuelles se sont élevées à 1.165.406 francs.

Dans le domaine de la musique, des subventions annuelles pour un montant de 419.900 francs ont été versées par l'Etat à des associations, fondations ou institutions pour encourager, soutenir et développer la culture et la création musicale.

Pour les arts et les lettres, les montants octroyés au titre de soutien annuel ont représenté une somme de 70.691 francs. L'Académie de Meuron, l'Université populaire et l'Institut neuchâtelais ainsi que la médiation culturelle ont également bénéficié de subventions pour un montant total de 115.888 francs ("Divers").

On trouvera ci-dessous un graphe illustrant la répartition des subventions annuelles accordées en 2014:



Subventions ponctuelles et acquisitions par l'intermédiaire du Fonds pour l'encouragement des activités culturelles et artistiques

Pour compléter les subventions annuelles et soutenir la production d'œuvres artistiques ou de manifestations culturelles, l'Etat a alloué des subventions ponctuelles ou des garanties de déficit. Il a également procédé à l'acquisition d'œuvres créées par des artistes neuchâtelois contemporains pour un total de 47.600 francs. Dans le domaine de la littérature, il a soutenu la création littéraire et l'édition par un montant de 57.852 francs. Pour ce qui est des arts plastiques, l'Etat est intervenu pour soutenir des publications et encourager des manifestations.

En outre, pour chacune des disciplines artistiques, l'Etat a veillé à soutenir les démarches qui participaient au rayonnement du canton. C'est dans cette perspective qu'il a apporté son appui à la diffusion des œuvres ainsi qu'à des tournées dans le cadre des arts de la scène.

Le montant total des attributions effectuées par le biais de ce fonds s'est élevé à 313.645 fr. 65 portant ainsi la fortune de ce dernier à 617.924 fr. 97.

Soutien à la création et Fonds d'encouragement de la culture cinématographique

La suppression de la taxe sur les spectacles, au 1^{er} janvier 2014, en Ville de Neuchâtel, a signé le glas de la mutualisation des soutiens des collectivités publiques neuchâteloises dans le domaine du cinéma. En fin d'année 2013, le comité de gestion du Fonds cantonal avait néanmoins alloué un certain nombre de subsides, dans la mesure où les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel devaient encore verser au fonds, en juin 2014, le 40% des taxes prélevées en 2013 sur les billets de cinéma. Ce montant, auquel il faut additionner la contribution cantonale de 185.000 francs, s'est élevé à 160.411 francs soit 24.588 francs de moins que ce qui avait été prévu au budget. Le total des subsides alloués par le fonds s'élève à 387.500 francs, il a fallu prélever 17.500 francs à la fortune du Fonds qui se monte, au 31 décembre 2014, à 62.215 fr. 10.

Perspectives d'avenir

Certains projets ponctuels devraient trouver leur aboutissement à court terme. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour l'abrogation de la loi sur le cinéma sera présenté au cours de l'année 2015. La graine de Palmier devrait pouvoir être plantée, à la bonne saison, si les autorités communales de Gorgier et les autorités cantonales s'accordent sur le lieu le plus propice à sa croissance. La réactivation au 1^{er} janvier 2015 de la commission cantonale des bibliothèques pourrait permettre de profiter de l'état d'esprit positif et constructif, qui a animé jusqu'ici les réflexions des participants du groupe de travail éponyme avec, à la clé, une redéfinition des missions d'envergure cantonale et extra-cantonale des institutions concernées. Quant aux options relatives à l'avenir du Château de Colombier, elles seront évaluées lorsque le mandataire chargé d'en faire l'étude aura remis son rapport, au printemps 2015. Enfin, l'application d'une politique culturelle plus affirmée se fera également sentir dans les mois à venir.

Pour d'autres dossiers, le calendrier est moins resserré. Si les travaux préliminaires en lien avec la construction d'un centre cantonal de conservation démarreront prochainement, l'aboutissement n'est pas prévu avant quelques années. Au cours de cette même période, l'équipe du Laténium mettra graduellement en place de nouvelles installations pour renouveler tant les équipements que l'attractivité du parc et musée d'archéologie.

Il n'est par contre pas prévu de terme pour la concertation et la collaboration avec les grandes communes, ni pour le projet de médiation auprès du jeune public.

Conclusion

La créativité des artistes et des acteurs culturels de notre canton est extrêmement riche et diversifiée. Elle demande à être encouragée et reconnue à sa juste valeur par les collectivités publiques, qui ont remplacé les mécènes de jadis. Alors que le paysage institutionnel évolue et que la pratique des disciplines artistiques se professionnalise, l'Etat devra définir de nouveaux cadres et adapter ses modes de soutien. Il veillera en outre à développer l'intérêt des enfants et de la jeunesse aux nombreuses propositions qui leur sont offertes, tant dans le cadre scolaire que familial.

Dans le domaine de la culture, comme ailleurs, les enjeux dépassent parfois les frontières cantonales. De nombreux projets ou institutions recouvrent déjà des territoires romands et même suisses. Si la culture locale reste une priorité, les collaborations intercantionales et nationales sont de plus en plus à l'ordre du jour. C'est un élargissement bienvenu de notre horizon.

10.2. Office du patrimoine et de l'archéologie

Section Conservation du patrimoine

Introduction

En 2014, la section a accompagné techniquement et soutenu financièrement plusieurs chantiers de restauration d'envergure et poursuivi sur le terrain et dans les archives la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a également mené des travaux d'archéologie du bâti dans divers édifices, organisé plusieurs manifestations publiques et visites commentées dans des lieux patrimoniaux et publié diverses études, notamment à l'occasion du bicentenaire de l'entrée du canton dans la Confédération.

Gestion

1 chef d'office et conservateur cantonal (1 EPT), 1 architecte (0.6 EPT), 1 technicien (1 EPT), 1 archéologue médiéviste (0.8 EPT), 2 historiennes des monuments (1.6 EPT), 1 historienne de l'art (0.3 EPT), 1 technicien en archéologie (0.9 EPT), 1 collaboratrice administrative (0.8 EPT) constituent l'effectif de la section.

Activités déployées

La section a mené des recherches historiques, des documentations et des investigations archéologiques, parfois avec la section Archéologie. Elles ont concerné en particulier: la Collégiale de Neuchâtel, le Château de Colombier, l'ancienne église Saint-Martin à Cressier, les Prieurés de Môtiers et de Corcelles, l'abbaye de Fontaine-André, ainsi que les bâtiments scolaires et les prisons du canton.

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté de mise à l'inventaire pour: Le Locle: route des Monts 59.

La section a préavisé 244 dossiers de permis de construire et plans de gestion des forêts.

En 2014, 9 arrêtés de subvention définitive, représentant un montant total de 1.110.968 francs, et 18 arrêtés de subvention provisoire, représentant un montant de 608.764 francs, ont été adoptés par le Conseil d'Etat ou le Département de la justice, de la sécurité et de la culture. Les subventions cantonales versées en 2014 se sont élevées à 599.996 francs. Les subventions fédérales se sont quant à elles élevées à 1.019.499 francs.

La section a aussi assuré la redistribution des subventions de l'Office fédéral de la protection de la population pour le Musée régional d'histoire et d'artisanat du Val-de-Travers à Môtiers, le cabinet de numismatique du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, les archives de l'Etat et celles de la ville de Neuchâtel.

Les travaux réalisés sur les objets au bénéfice d'une subvention ont été suivis par la section, qui a également répondu à de nombreuses demandes d'informations et de conseils techniques.

La 21^e édition des Journées européennes du patrimoine sur le thème "A table. De la truelle à la fourchette", les 13 et 14 septembre 2014, a offert aux visiteurs une édition inhabituelle, puisque le même week-end, le canton de Neuchâtel célébrait le 200^e anniversaire de son entrée dans la Confédération. L'Office du patrimoine et de l'archéologie a donc choisi d'aller à la rencontre du public du Bicentenaire et de proposer une touche patrimoniale aux manifestations qui se sont déroulées à Môtiers. Ce ne sont pas moins de 3550 visiteurs qui ont eu l'occasion de découvrir ou de redécouvrir un patrimoine neuchâtelois souvent bicentenaire, mais parfois aussi presque bimillénaire.

Les collaborateurs de la section ont en outre mené au cours de l'année des visites commentées de sites ou de chantiers, donné plusieurs conférences et collaboré à la préparation d'expositions.

Perspectives d'avenir

La section achèvera en 2015 la mise à jour du Recensement architectural du canton de Neuchâtel, afin d'anticiper les prochaines révisions de règlements d'aménagement communaux. Elle participe en outre, au travers de plusieurs dossiers, à l'application cantonale de l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). Des publications concernant divers éléments du patrimoine neuchâtelois sont en cours de rédaction.

D'importants chantiers de restauration sont en préparation: l'Hôtel de Ville et la 2^e étape de la Collégiale à Neuchâtel, le musée des Beaux-Arts et la villa Stotzer à La Chaux-de-Fonds, les hangars ferroviaires du Locle, les temples de Môtiers et de Corcelles, par exemple.

Des investigations d'archéologie médiévale se poursuivront en 2015 à l'ancienne église de Cressier, aux Prieurés de Môtiers et de Corcelles, à l'abbaye de Fontaine-André et au Château de Colombier.

Section Laténium, parc et musée d'archéologie

Introduction

Au Laténium, l'année 2014 a été marquée par l'exposition "*Aux origines des pharaons noirs*", conçue en partenariat avec la Mission archéologique suisse au Soudan, et qui a bénéficié d'importants soutiens financiers de Suisse et de l'étranger. Cette exposition mettant en valeur les recherches conduites à Kerma sous le pilotage de l'Université de Neuchâtel a connu un retentissement majeur, comme en témoigne notamment la couverture du vernissage par la chaîne de télévision Al-Jazeera.

Gestion

1 directeur (0.85 EPT), 1 conservateur adjoint (0.8 EPT), 3 conservateurs-restaurateurs (1.5 EPT), 1 collaboratrice scientifique (1 EPT), 2 médiateurs culturels (1.5 EPT), 2 secrétaires (1.55 EPT), 3 employées d'accueil (1.8 EPT), 1 graphiste (0.8 EPT), 1 régisseur (1 EPT), 1 jardinier (0.5 EPT), ainsi que 6 auxiliaires d'accueil et 23 guides-animateurs payés à l'heure selon la demande (notamment le week-end), un conservateur et une médiatrice culturelle en formation continue du Soudan et de Côte d'Ivoire, ainsi qu'un civiliste, une archéologue en placement du service de l'emploi, deux stagiaires gymnasiales (lycées Jean-Piaget et Denis-de-Rougemont, Neuchâtel) et un grand nombre d'étudiants-stagiaires en archéologie et en muséologie (Université de Neuchâtel) et en conservation-restauration (Haute Ecole ARC Neuchâtel) ont œuvré au profit de la section en 2014.

Activités déployées

L'année 2014 a été rythmée par trois expositions successives: "*Fleurs des pharaons*" jusqu'au 1^{er} mars, suivie par "*Profession archéologue*", une exposition de photographies présentée du 11 avril au 29 juin dans le parc archéologique et réalisée en collaboration avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Paris) sur la base d'un partenariat avec treize institutions scientifiques européennes. Enfin, suite à d'importants travaux de réaménagement au rez-de-chaussée du musée, le Laténium a inauguré le 2 septembre l'exposition "*Aux origines des pharaons noirs*", qui retrace le développement de la civilisation en Nubie, des premiers villages jusqu'aux grandes cités royales qui ont rivalisé avec l'Empire égyptien.

Ces manifestations ont connu un succès certain: 393 visites guidées et 224 ateliers organisés cette année (dont 20% en allemand ou en dialecte alémanique), pour une fréquentation en hausse dans le parc archéologique (env. 80.000 visiteurs) mais en baisse sensible pour le musée (34.400 visiteurs), notamment en raison de l'organisation de l'exposition estivale en extérieur.

En sus des travaux courants de restauration, de conservation préventive et d'inventaire, ainsi que des innombrables échanges muséologiques et collaborations scientifiques avec des partenaires suisses et étrangers, on signalera en particulier l'extension du jumelage Laténium-Bibracte-Manching avec deux nouveaux musées (Lattara/Montpellier et Ullastret/Barcelone), la réalisation en Belgique d'une exposition sur l'âge du Bronze palafittique régional ("*Bronziers au bord du lac: Trésors cachés du Laténium*" au Musée du Malgré-Tout, Treignes), la poursuite de projets "R/D" avec l'Institut de biologie de l'Université de Neuchâtel, le Musée national suisse (Zurich) et la Haute Ecole ARC Neuchâtel (filiales Gestion et Conservation-restauration), de nombreux travaux de formation et de recherche scientifique (Universités de Neuchâtel et de Genève, Fonds national suisse, Union internationale des sciences pré- et protohistoriques, Institut national français de recherches en archéologie préventive, Centre européen d'archéologie nautique, etc.).

Le département de médiation culturelle a créé plusieurs nouveaux ateliers didactiques et a mis sur pied une coopération pédagogique avec les écoles primaires du Val-de-Ruz. Il a par ailleurs organisé, avec le soutien de plusieurs professionnels des univers visuels, un concours photographique destiné à encourager les visiteurs à participer au renouvellement de l'image du Laténium; les travaux des lauréats ont été exposés dans le hall du musée du 17 mai au 6 juillet.

Le riche programme d'événements organisés au Laténium ("*Course aux os*", "*Journée des écoles*", "*Nuit européenne des musées*", "*Journée internationale des musées*", "*Visite des experts*", visites-conférences thématiques "*Ciel mon dimanche!*", visites des dépôts, tables rondes sur la bande dessinée antique, etc.), a mobilisé de manière répétée l'équipe de médiation et de nombreux prestataires externes (contes et légendes, expérience d'écriture, démonstrations d'archéologie expérimentale, spectacles théâtraux et projections de films, conférences publiques, restauration, etc.), avec le soutien de collaborateurs des trois sections de l'OPAN.

Perspectives d'avenir

Le vieillissement du Laténium représente un défi majeur pour ces prochaines années. Suite aux efforts consentis actuellement pour le remplacement des installations techniques obsolètes (sécurité, domotique, étanchéité, éclairage, hardware audiovisuel, etc.) avec le soutien du service des bâtiments de l'Etat, il s'agit désormais de contrer la surcharge des dépôts par le biais d'une réorganisation planifiée en collaboration avec l'archéologie cantonale, de revaloriser le parc archéologique du Laténium pour en faire une véritable "exposition en plein air", et surtout de mettre en œuvre une stratégie de renouvellement des contenus muséographiques et des dispositifs scénographiques.

Section Archéologie

Introduction

Durant l'année 2014, la section Archéologie s'est focalisée sur la thématique lacustre, plus précisément sur les sites palafittiques inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Etat de Neuchâtel, par l'intermédiaire de l'OPAN, est tenu d'assurer la protection, la conservation et la promotion de son patrimoine lacustre, conformément aux exigences de l'UNESCO. Dans cette perspective, trois arrêtés du Conseil d'Etat ont été promulgués le 7 mai 2014, visant l'interdiction de la navigation, l'ancrage et la plongée sur trois sites classés (Saint-Aubin, Gorgier, baie de Bevaix). En outre, la vaste station de Gorgier/Les Argilliez a fait l'objet de relevés topographiques (près des trois quarts du village, à savoir 2800 pieux, ont été cartographiés). Enfin, les observations ponctuelles sur les sites immergés ont également permis de faire de nouvelles découvertes, notamment au large de La Tène, où une nouvelle station est apparue, du moins un bâtiment daté par la dendrochronologie de 2630 av. J.-C.

Gestion

L'effectif de la section compte 1 archéologue cantonale (1 EPT), 5 archéologues (4.2 EPT), 1 archéologue chargée des inventaires (0.8 EPT), 1 archéomaticien (1 EPT), 1 technicien de fouilles (1 EPT), 1 dendrochronologue (1 EPT), 2 spécialistes des sciences naturelles (0.6 EPT) et 1 photographe (0.4 EPT).

S'y ajoutent plusieurs collaborateurs au bénéfice de contrats de droit privé dont le financement est assuré par la Confédération (second crédit complémentaire de l'OFROU): 1 archéologue (1 EPT), 1 spécialiste des sciences naturelles (0.4 EPT), 1 photographe (0.4 EPT), ainsi que 2 infographistes-dessinatrices (1.7 EPT).

Activités déployées

L'année 2014 a été ponctuée de plusieurs opérations de terrain menées conjointement avec la section Conservation du patrimoine: interventions de sauvetage aux Prieurés de Môtiers et de Corcelles; fouille-école dans l'ancienne église Saint-Martin à Cressier, planifiée sur plusieurs années en collaboration avec les Universités de Neuchâtel et de Lausanne. En marge de ces investigations, plusieurs opérations de sondages de diagnostic et de surveillances de chantiers ont été effectuées sur le Littoral et dans les Vallées; des interventions qui n'ont pas nécessité la mise en place de chantiers de sauvetage et qui, par conséquent, ont permis de fixer les priorités sur d'autres tâches et missions de la section:

- élaboration de la carte archéologique – recensement systématique des découvertes archéologiques du canton de Neuchâtel – focalisée sur la zone de l'Entre-deux-Lacs, en complémentarité avec les études en cours des sites de La Tène et des Piécettes à Marin, ou encore des Prés du Chêne à Cornaux.

- lancement de l'élaboration proprement dite, ou du moins de certains travaux préparatoires relatifs aux fouilles réalisées ces dernières années à Colombier (sites de Crêt des Coutures et des Plantées de Rive). L'étude du tumulus des Plantées de Rive est placée dans les priorités. Il est en effet question de le reconstituer à court terme dans le parc du Laténium, aux côtés du tumulus déjà existant.

Depuis fin 2013, la grotte de Cotencher, l'un des sites archéologiques les plus populaires auprès des Neuchâtelois, a dû être fermée au public, aussi longtemps que la sécurité des visiteurs n'est plus assurée; en effet, une importante dégradation des infrastructures internes y a été constatée. Ainsi, cette situation est à l'origine d'un nouveau projet de valorisation du site qui s'articule en plusieurs volets: le premier, prioritaire, est l'assainissement et la sécurisation de la grotte. Il s'agira également d'établir un bilan des connaissances du site et de mettre en place une signalétique propre au lieu et également en réseau avec d'autres sites archéologiques ou naturels du canton. La réalisation d'une brochure de vulgarisation destinée à un jeune public (écoles) est également en cours de réflexion. Pluridisciplinaire, ce projet piloté par la section Archéologie de l'OPAN mobilise les compétences de plusieurs organisations associatives, institutionnelles ou d'autres services de l'Etat.

Grâce au second crédit complémentaire octroyé par l'OFROU (programme 2011-2015), l'équipe chargée des éditions de la série *Archéologie neuchâteloise* a assuré la réalisation de deux volumes importants, dont les retombées scientifiques dépassent largement les frontières nationales:

- *Saint-Blaise/Bains des Dames, 5. Haches et haches-marteaux en roches tenaces. De l'utilitaire à l'affichage social au Néolithique final.* (AN 52).
- *Le site magdalénien de Monruz, 3. Acquisition, traitement et consommation des ressources animales* (AN 49).

Perspectives d'avenir

Une page de l'histoire de l'archéologie neuchâteloise se tourne à l'horizon 2015/2016, avec la fin du soutien financier de la Confédération (OFROU), qui a fourni au canton l'opportunité exceptionnelle de mener des recherches archéologiques d'envergure dans le cadre de la construction de l'autoroute A5. Trois études majeures, en cours de traitement, seront encore valorisées grâce à leur publication dans la série *Archéologie neuchâteloise*. Au terme de quelque 40 ans de travaux extraordinaires, et en réponse aux moyens considérables consentis par la Confédération, il incombe désormais au canton de mettre en œuvre le conditionnement, le tri et l'archivage d'importants fonds documentaires, qui seront progressivement inventoriés dans les dépôts du Laténium, en concertation avec les autres sections de l'OPAN.

10.3. Office des archives de l'Etat

Introduction

En 2014, l'office des archives de l'Etat a été fortement sollicité dans l'accomplissement de ses tâches ordinaires (hausses significatives du nombre de lecteurs et des demandes de recherches, ainsi que du volume de versements d'archives), alors même qu'il traversait une longue période en sous-effectif en raison de plusieurs mutations de personnel. Cette situation a généré quelques retards dans l'avancement des projets en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'archivage (archivage numérique et nouveau centre cantonal d'archives).

Gestion

L'OAEN compte 9 collaborateurs fixes pour 7 EPT. Les deux postes d'agents en information documentaire à temps partiel (60 et 80%) ont été repourvus avec l'engagement de deux nouveaux collaborateurs, de même qu'un des deux postes de gestionnaire d'information dont le taux a été réduit à 30% (-0,2 EPT).

L'office forme deux apprentis agent en information documentaire sur trois ans. Il a par ailleurs bénéficié de la présence de 2 civilistes qui ont effectué une période de service pour une durée cumulée de 41 jours.

Il a aussi fait l'objet d'un audit du contrôle cantonal des finances portant sur la vérification des comptes de l'exercice 2013.

Activités déployées

L'OAEN a procédé à 22 visites auprès des services de l'administration cantonale et des autorités cantonales. Par ailleurs, un calendrier de conservation des archives judiciaires a été élaboré en collaboration avec le pouvoir judiciaire, afin d'harmoniser les pratiques des différents greffes en la matière.

L'office a réceptionné 34 versements d'archives administratives et 12 dépôts ou dons d'archives privées pour un total cumulé de 420 mètres linéaires. Il a également autorisé 28 opérations d'élimination d'archives administratives sans intérêt historique ni juridique pour un total cumulé de 353 mètres linéaires.

10 fonds d'archives ont fait l'objet de travaux de récolement, de classement et de reconditionnement. Un lot d'environ un millier de quittances médiévales endommagées a été confié pour traitement à un restaurateur professionnel. Les opérations de microfilmage du fonds des *cartons bleus* (chancellerie d'ancien régime) se sont poursuivies et ont porté sur plus de 33.000 prises de vue.

La bibliothèque des archives s'est enrichie de 128 nouveaux ouvrages en 2014. 282 notices supplémentaires ont été saisies dans le catalogue romand des bibliothèques (RERO). 124 ouvrages ont été prêtés à l'extérieur.

En 2014, l'OAEN a accueilli 240 lecteurs en salle de lecture pour un total cumulé de 916 journées de travail en salle de lecture. 8351 documents ont été communiqués. L'office a répondu par écrit à 466 demandes de recherche. Il a également mené 7 visites guidées pour un total de 88 visiteurs.

En partenariat avec la Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds et la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, l'office a mis en ligne un *Portail des archives neuchâteloises* (www.archivesne.ch), offrant désormais au public la possibilité d'effectuer à distance des recherches dans les inventaires des archives des trois institutions.

Dès le printemps 2014, des mesures organisationnelles et prévisionnelles ont été prises, afin d'offrir aux personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance un accès facilité aux dossiers les concernant et d'éviter que ceux-ci ne soient détruits.

L'OAEN a monté deux petites expositions dans ses propres locaux. La première abordait la période de la Première Guerre mondiale par le biais des cartes postales. La seconde, organisée en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, était consacrée à la « Renaissance à Neuchâtel ». Plusieurs pièces d'archives ont par ailleurs été prêtées temporairement au Musée de la Vigne et du Vin à Boudry (expo « Vignes, vin et grandes familles »), ainsi qu'au Musée de la Sagne (expo « Jeux de bornes »).

Tout au long de l'année, l'office a participé activement aux commémorations du bicentenaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération, tant dans la sélection des projets que dans l'accompagnement et la réalisation de certains d'entre eux (en particulier les projets de publication et de films).

Perspectives d'avenir

Au courant de l'année 2014, l'office des archives, le service informatique de l'entité neuchâteloise et l'office d'organisation ont défini conjointement un modèle de gouvernance concernant le projet de mise en œuvre de l'archivage numérique dans l'administration cantonale. Le projet démarrera au printemps 2015, sous réserve de sa validation préalable par le Conseil d'Etat.

L'office a initié, en collaboration avec le service des bâtiments de l'Etat, un projet visant à doter à moyen terme les Archives de l'Etat d'un nouveau bâtiment conforme aux exigences légales et aux normes professionnelles, et couvrant l'ensemble des besoins de stockage pour les prochaines décennies. Une demande de projet sera soumise à cet effet au Conseil d'Etat au courant de l'année 2015.

Conclusion

En dépit de la longue période en sous-effectif auquel il a dû faire face en 2014, l'OAEN a été en mesure d'accomplir ses tâches courantes et d'achever un important projet (mise en ligne du portail d'archives). En revanche, les projets d'archivage numérique et de nouveau centre cantonal d'archives n'ont pas pu être avancés à satisfaction. Ces prochaines années, des efforts devront être consentis et les moyens nécessaires garantis, afin que ces deux projets, indispensables à l'accomplissement des missions légales de l'office, puissent être menés à bien.

11. SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

11.1. Introduction

Mission

Le service coordonne les activités de l'office des poursuites et de l'office des faillites en matière de gestion financière, ainsi que des ressources humaines. Il en définit les modalités de contrôle pour en gérer les risques. Il veille à la bonne application du droit et exerce la surveillance des offices et des auxiliaires. Il met en œuvre et applique une politique de formation spécifique aux besoins du personnel en privilégiant les collaborations intercantionales. Il veille à une répartition équitable des ressources en fonction du volume d'activité et favorise la polyvalence des collaborateurs.

Il est également appelé à exercer pour le compte de l'autorité cantonale inférieure de surveillance l'inspection de l'office des poursuites et de l'office des faillites, ainsi qu'à gérer administrativement et financièrement les divers centres de coûts.

Contexte global

Le bilan de cette année 2014 est contrasté avec une évolution variable des volumes. Si le nombre global des faillites est en recul, il n'en va pas de même pour les poursuites dont la tendance repart à la hausse.

L'événement majeur pour cet exercice aura été la mise en œuvre du projet *e-LP 2.0* coordonné par la Confédération dans le courant du mois d'août. Après une première version installée en 2011, qui permet le traitement électronique des réquisitions de poursuite via une plateforme gérée par l'office fédéral de la justice (OFJ), cette évolution permet aujourd'hui de recevoir par ce même biais les réquisitions de continuer de même que les demandes d'extraits du registre des poursuites. Ce dernier a par ailleurs été uniformisé pour l'ensemble de la Suisse. Bien que l'installation de ce module ait posé un certain nombre de problèmes techniques, il convient de préciser que Neuchâtel a été le premier canton romand à répondre aux exigences fédérales en la matière.

Nonobstant ce progrès, le système informatique de l'office des poursuites – développé par un fournisseur externe – demeure instable et subit de fréquentes mises à jour, afin de pallier à de nombreux défauts malheureusement détectés par les utilisateurs. Ces défauts affectent particulièrement le secteur de la comptabilité qui doit fournir d'importants efforts pour rétablir une situation normale.

On note l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 d'une importante modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) concernant la procédure d'assainissement: articles 4a, 56 et 219 (pour l'exécution forcée spéciale). Contrairement au projet du Conseil fédéral, la modification votée par le parlement ne supprime pas l'exercice du droit de rétention du bailleur de locaux commerciaux (art. 283 et 284 LP) ni celui de la communauté des copropriétaires par étage (art. 712k CC). Ces nouvelles dispositions concernent essentiellement la procédure concordataire et n'ont pas eu d'effet direct sur la pratique des offices de poursuites et de faillites mise à part l'abrogation du privilège institué le 1^{er} janvier 2010 en faveur des créances de la TVA (art. 219 al. 4 – Deuxième classe – let. e).